

**VILLE D'AMBOISE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal a été convoqué en Mairie d'Amboise, le 30 octobre 2019 pour la séance du 05 novembre 2019.

Le Conseil Municipal a siégé, salle du Conseil Municipal, le mardi cinq novembre deux-mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

**Membres présents**: M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, Mme COLLET, M. CADÉ, M. BERDON, Mme SANTACANA, M. DURAN, M. LEVRET, Mme LAUNAY, Mme CHAMINADOUR, Mme GLEVER, M. MICHEL, Mme VENHARD, M. VERNE, M. DEGENNE, M. DESHAYES, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, M. GALLAND, Mme MOUSSET, M. LEGENDRE, Mme BATAILLON.

**Absents Excusés**: M. LEVEAU a donné pouvoir à M. GUYON, Mme LEBLOND a donné pouvoir à Mme ALEXANDRE, M. BOUCHEKIOUA a donné pouvoir à M. BOUTARD.

**Secrétaire de Séance**: Monsieur Éric DEGENNE

**ORDRE DU JOUR**

**RESSOURCES HUMAINES**

19-88 : Recrutement d'un vacataire page 2

**DÉVELOPPEMENT URBAIN**

19-89 : Protocole d'accord déterminant l'usage de parking d'une cour commune et l'entretien d'espaces verts page 3

19-90 : Demande de subvention Région Centre Val de Loire pour le Centre d'Art « Le Garage » page 7

19-91 : Aménagement du site de la Marnière page 8

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

19-92 : Proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2020 Bois de la Moutonnerie page 10

**POLITIQUE DE LA VILLE**

19-93 : Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2020-2022 du contrat de Ville d'Amboise page 12

**AFFAIRES CULTURELLES**

19-94 : Convention de partenariat et de prestation de service entre la Ville d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise page 13

19-95 : Aides aux associations ayant participé aux « Revues Historiques 2019 » page 18

**ÉDUCATION – JEUNESSE**

19-96 : Aide au projet pour un voyage pédagogique des élèves du collège Malraux page 19

19-97 : Projet de réussite éducative page 20

**NUMÉRIQUE**

19-98 : Demande de modification du règlement intérieur de la médiathèque page 21

**SPORTS**

19-99 : Aides aux projets aux associations sportives page 22

**ÉCONOMIE – COMMERCE**

19-100 : Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces en 2020 page 23

**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS**

page 24

**QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

M. GUYON : La séance est ouverte.

### **RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE**

M. GUYON : Monsieur CADÉ pour le recrutement d'un vacataire.

M. CADÉ : Pour effectuer les animations de Noël dans la Ville et dans les écoles publiques, il est proposé au Conseil Municipal de recruter un vacataire aux dates suivantes :

- le lundi 16 décembre 2019 de 16 h 00 à 17 h 30 dans le quartier Malétrenne
- le mardi 17 décembre 2019 de 16 h 00 à 17 h 30 dans le quartier de la Verrerie
- le jeudi 19 décembre 2019 de 16 h 00 à 17 h 30 à l'école Jules Ferry
- le samedi 21 et dimanche 22 décembre 2019 de 15 h 00 à 19 h 00 à l'occasion du marché de Noël.

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si trois conditions sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,07 €.

- Autorisez-vous le Maire à recruter un vacataire du 16 au 22 décembre 2019 ?
- Acceptez-vous de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,07 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget ?
- Autorisez-vous le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision ?

M. GUYON : Des questions ? Pas de questions. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

POUR : Unanimité.

### **DÉLIBÉRATION**

Pour effectuer les animations de Noël dans la Ville et dans les écoles publiques, il est proposé au Conseil Municipal de recruter un vacataire aux dates suivantes :

- le lundi 16 décembre 2019 de 16 h 00 à 17 h 30 dans le quartier Malétrenne
- le mardi 17 décembre 2019 de 16 h 00 à 17 h 30 dans le quartier de la Verrerie
- le jeudi 19 décembre 2019 de 16 h 00 à 17 h 30 à l'école Jules Ferry
- le samedi 21 et dimanche 22 décembre 2019 de 15 h 00 à 19 h 00 à l'occasion du marché de Noël.

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si trois conditions sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,07 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à recruter un vacataire du 16 au 22 décembre 2019,
- Accepte de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,07 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.

## **PROTOCOLE D'ACCORD DÉTERMINANT L'USAGE DE PARKING D'UNE COUR COMMUNE ET L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS**

M. GUYON : Michel GASIOROWSKI pour le protocole d'accord déterminant l'usage de parking d'une cour commune et l'entretien d'espaces verts

M. GASIOROWSKI : La Ville d'Amboise est co-proprétaire de la parcelle BA791 sise rue du Général Foy à Amboise (près du Centre d'Art « Le Garage »), avec M. et Mme RIOUX et la SCI Les Draperies Royales représentée par Mme BRISSET.

Cette parcelle est aménagée en partie en parking. A ce jour, il est nécessaire de fixer d'un commun accord les conditions d'usage de cette cour, l'affectation des places de stationnement et les règles d'entretien des espaces verts.

Le protocole ci-joint définit les conditions d'intervention de chaque partie.

Autorisez-vous le Maire à mettre au point et à signer le protocole joint ?

M. GUYON : Vous avez pris connaissance du protocole ? Il n'y a rien qui attire votre attention particulièrement ?

M. BOUTARD : Il est indiqué ce parking ?

M. GASIOROWSKI : Il est privé.

M. GUYON : C'est un parking privé.

M. BOUTARD : Oui mais pour la ville ?

M. GASIOROWSKI : Le personnel de la ville sait où il est.

M. BOUTARD : D'où la question.

M. GUYON : C'est le domaine privé de la commune.

M. GASIOROWSKI : Il y a 11 places de stationnement.

M. BOUTARD : Il sert donc essentiellement aux agents de la Ville ?

M. GASIOROWSKI : Au personnel oui.

M. BOUTARD : D'accord.

M. GASIOROWSKI : Oui mais aussi aux propriétaires et aux locataires.

M. BOUTARD : Oui ça se comprend.

M. GUYON : On a aussi installé des prises.

M. GASIOROWSKI : Deux.

M. GUYON : Deux chargements de véhicule électrique aussi ?

M. BOUTARD : Mais pour des véhicules de la Ville ?

M. GUYON : De la Ville.

Mme BATAILLON : Monsieur le Maire, qu'est ce qui va protéger les places privées des logements qui se trouvent sur place ?

M. GASIOROWSKI : C'est marqué au sol Ville sur les emplacements mais aujourd'hui c'est vrai que ça manque de lisibilité.

Mme BATAILLON : Est-il prévu une barrière ? ou bien quelque chose qui se lève avec une commande ?

M. GUYON : Je ne sais pas. Pendant longtemps, ce n'était pas la foire d'empoigne mais les parkings étaient utilisés par ceux qui arrivaient les premiers.

Mme BATAILLON : Il y a combien de logements privés en fait ?

M. GASIOROWSKI : Il est prévu une barrière installée par le propriétaire qui sera après avec un badge que la ville aura.

Mme BATAILLON : Il n'y a pas un arceau ou des arceaux pour les locataires ?

M. GASIOROWSKI : Non aujourd'hui c'est marqué au sol Ville mais c'est vrai que les services utilisent.

M. GUYON : On a négocié ici avec Monsieur RIOUX et d'ailleurs les négociations se sont super bien passées et je pense que c'est lui qui installera la barrière et qui fournira les badges.

Mme BATAILLON : Les habitants peuvent se poser justement la question de savoir comment se protéger des incivilités compte tenu que la police ne peut pas verbaliser sur une place privée.

M. GASIOROWSKI : Avec la barrière, ce sera uniquement ceux qui auront accès avec un badge.

Mme BATAILLON : Mais justement est-ce que cette barrière est prévue ?

M. GASIOROWSKI : Elle est marquée sur le plan.

M. GUYON : Elle est virtuelle pour l'instant.

M. GASIOROWSKI : Mais elle sera installée.

M. GUYON : Je mets aux voix. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas ? Je vous remercie, c'est adopté.

POUR : Unanimité.

## **DÉLIBÉRATION**

La Ville d'Amboise est co-proprétaire de la parcelle BA791 sise rue du Général Foy à Amboise (près du Centre d'Art « Le Garage »), avec M. et Mme RIOUX et la SCI Les Draperies Royales représentée par Mme BRISSET.

Cette parcelle est aménagée en partie en parking. A ce jour, il est nécessaire de fixer d'un commun accord les conditions d'usage de cette cour, l'affectation des places de stationnement et les règles d'entretien des espaces verts.

Le protocole ci-joint définit les conditions d'intervention de chaque partie.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à mettre au point et à signer le protocole joint.

## **DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE POUR LE CENTRE D'ART « LE GARAGE »**

M. GUYON : Délibération suivante, Valérie COLLET, une demande de subvention à la Région Centre Val de Loire pour le Centre d'Art « LE GARAGE »

Mme COLLET : La Commune d'Amboise poursuit le développement d'une politique culturelle active en proposant une programmation régulière et diversifiée au sein de plusieurs équipements municipaux, accompagnée d'un soutien à la création artistique et d'actions de médiation.

Afin de compléter l'offre existante, la Ville d'Amboise a ouvert en mai 2019 un centre d'art dédié aux arts visuels contemporains, dans toute leur diversité.

Situé au cœur de la Ville, dans l'ancien quartier industriel des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ce nouvel équipement dénommé « le Garage » a été réfléchi pour être un lieu d'exposition dédié à la création plastique contemporaine professionnelle, à l'accueil en résidence d'artistes, au développement d'actions de médiation culturelle pour créer du lien, de la curiosité et sensibiliser les publics.

Pour le démarrage de son activité et la bonne mise en œuvre des projets, l'équipement a dû et doit encore se doter en 2019, de matériels professionnels et d'installations garantissant son bon fonctionnement ainsi que l'accueil des expositions dans les meilleures conditions. Ainsi, par exemple, la pose de films protecteurs anti-UV ou l'acquisition de cimaises autoportantes ont fait partie des priorités d'investissement cette année.

Le budget prévisionnel d'investissement en matériel/équipement au « Garage », pour cette année 2019, s'élève à 27 035,36 € TTC.

Cette dépense est inscrite au BP 2019, sur la ligne 3223 2088.

Afin de soutenir l'équipement du lieu et en particulier ces investissements, la Commune a la possibilité de demander une aide financière à la Région Centre Val de Loire, à hauteur de 13 500 euros.

Cette délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

Autorisez-vous le Maire d'Amboise à demander, à la Région Centre Val de Loire, cette aide à l'équipement du centre d'art « Le Garage » ?

Mme COLLET : Vous avez le budget d'investissement qui est présenté.

M. GUYON : Y a-t-il des questions ?

M. BOUTARD : Non pas de question simplement une remarque Monsieur le Maire. Prochain investissement, c'est un système audio parce que quand il y a des discours c'est... l'autre jour l'exposition était très belle d'ailleurs, mais c'est inaudible, on ne s'entend pas du tout.

Mme COLLET : Oui les discours c'était vraiment difficile.

M. BOUTARD : C'était même pénible, c'était dommage et je pense qu'il y a un petit système audio à acheter pas très cher.

Mme COLLET : C'est prévu.

M. GUYON : Pourtant il y a des discours qui sont intéressants, pas tous mais il y en a.

M. BOUTARD : Mais comme on n'a rien entendu ils étaient tous intéressants. On devrait peut-être continuer comme ça, ça ne serait pas plus mal en fait.

M. GUYON : Il faudra donc prévoir un investissement supplémentaire. Valérie, ma voisine me

demandait si après le sigle du centre d'art contemporain il fallait ajouter la première lettre d'Amboise. Non ? On ne met pas le A de Amboise ?

Mme COLLET : Non ce n'est pas prévu comme ça.

M. GUYON : Pas d'opposition, pas d'abstention, c'est adopté. Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION**

La Commune d'Amboise poursuit le développement d'une politique culturelle active en proposant une programmation régulière et diversifiée au sein de plusieurs équipements municipaux, accompagnée d'un soutien à la création artistique et d'actions de médiation.

Afin de compléter l'offre existante, la Ville d'Amboise a ouvert en mai 2019 un centre d'art dédié aux arts visuels contemporains, dans toute leur diversité.

Situé au cœur de la Ville, dans l'ancien quartier industriel des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ce nouvel équipement dénommé « le Garage » a été réfléchi pour être un lieu d'exposition dédié à la création plastique contemporaine professionnelle, à l'accueil en résidence d'artistes, au développement d'actions de médiation culturelle pour créer du lien, de la curiosité et sensibiliser les publics.

Pour le démarrage de son activité et la bonne mise en œuvre des projets, l'équipement a dû et doit encore se doter en 2019, de matériels professionnels et d'installations garantissant son bon fonctionnement ainsi que l'accueil des expositions dans les meilleures conditions. Ainsi, par exemple, la pose de films protecteurs anti-UV ou l'acquisition de cimaises autoportantes ont fait partie des priorités d'investissement cette année.

Le budget prévisionnel d'investissement en matériel/équipement au « Garage », pour cette année 2019, s'élève à 27 035,36 € TTC.

Cette dépense est inscrite au BP 2019, sur la ligne 3223 2088.

Afin de soutenir l'équipement du lieu et en particulier ces investissements, la Commune a la possibilité de demander une aide financière à la Région Centre Val de Loire, à hauteur de 13 500 euros.

Cette délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à demander, à la Région Centre Val de Loire, cette aide à l'équipement du centre d'art « Le Garage ».

Pour : UNANIMITÉ

## **AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MARNIÈRE PROMESSE DE VENTE**

M. GUYON : Brice RAVIER pour l'aménagement du site de la Marnière.

M. RAVIER : La Municipalité porte la forte volonté de favoriser l'installation de nouveaux médecins sur son territoire pour répondre aux besoins présents et futurs de sa population.

La Commune est propriétaire d'un site anciennement affecté aux services d'incendie et de secours, qui répondrait tout à fait aux caractéristiques pour accueillir un pôle de santé et la construction de logements.

Le terrain, objet de cette proposition, est situé au 22 rue Cardinal Georges d'Amboise à Amboise. Il est composé des parcelles cadastrées AO1, AO2, et AO3 pour une superficie totale de 6 588 m<sup>2</sup> environ. Les parcelles sont situées en zone UA3/p classées dans l'OAP de la Marnière inscrites au PLU et PLUi.

Au terme d'un appel à projet lancé par la Collectivité en septembre 2018, la proposition d'aménagement présentée par les groupes Lamotte, Qualytim et Office Santé a été retenue. Le projet se développe en deux phases, une première sur les fonciers appartenant à la Ville, une seconde sur les fonciers privés voisins (parcelles cadastrées AO 39, AO 40, BA 584 et BA 585 pour une superficie totale de 6 210m<sup>2</sup> environ).

**Phase 1 (fonciers Ville) :**

- Construction d'une maison médicale de 500 m<sup>2</sup> de Surface Utile Minimum affectée à l'exercice de la médecine générale et spécialisée.
- 16 logements collectifs (R+3+C) pour une superficie de 920 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.
- Un laboratoire de biologie de 150 m<sup>2</sup> de Surface Utile.
- 16 logements collectifs intermédiaires (R+1 et R+1+C) pour une superficie de 900 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.
- 15 logements en maisons groupées pour une superficie de 1 200m<sup>2</sup> de Surface Plancher.

**Phase 2 (fonciers privés) :**

- 9 logements collectifs intermédiaires (R+1+C) pour une superficie de 550 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.
- 22 logements en maisons groupées pour une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.

Le prix est fixé à :

- **Option 1 : Vente des terrains nus (démolition à la charge et aux frais de la Ville d'Amboise)**
- 

***620 000 Euros (Six Cent vingt mille Euros)***

- **Option 2 : Vente des terrains avec les bâtiments** (sous condition que le coût de la démolition ne dépasse pas 100 000 euros)

***520 000 Euros (Cinq cent vingt mille Euros)***

L'avis des Domaines en date du 5 juin 2019, valable pour 18 mois, avait estimé ce bien à 535 000 €.

Le choix de l'option devra être déterminé lors de la signature du compromis de vente.

Les conditions suspensives seraient les suivantes :

- Obtention des permis de construire et « démolir » (si besoin selon option), sans prescription liée à l'archéologie préventive, pour développer une opération de logements destinés à l'accession à la propriété, dont 20% de logements locatifs sociaux, d'une Surface de Plancher de 3 020 m<sup>2</sup> minimum et d'une maison de santé de 650 m<sup>2</sup> minimum (intégrant un laboratoire de biologie) sur l'ensemble de l'assiette foncière constituée par les parcelles cadastrées AO1 AO2 et AO3.
- Absence de recours et de retrait sur les permis délivrés.
- Terrain libre de toute occupation et bâtiments démolis dans l'hypothèse de l'option 1.

Les sociétés LAMOTTE & QUALYTIM devraient déposer les demandes d'autorisations administratives concernant le projet pour le printemps 2020 permettant d'envisager la réalisation de l'acte de vente courant octobre 2020.

Acceptez-vous ces propositions et autorisez-vous le Maire, ou l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à signer la promesse de vente à intervenir ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire, sur la différence entre l'option 1 et l'option 2, 100 000 euros, on couvrirait les frais de démolition ?

M. GUYON : On est en train de se renseigner auprès de démolisseurs. On est vraiment à quelques euros près à la même somme. Carine ? on est à la même somme que le groupe Lamotte ?

Mme DELÉTANG : Oui les devis vont de 99 000 à 110 000.

M. GUYON : De 99 0000 à 110 0000. 110 c'est pour nous ?

Mme DELÉTANG : Oui donc on ne prendrait pas cette option.

M. BOUTARD : C'est négociable avant la signature ?

M. GUYON : Oui.

M. BOUTARD : Qu'ils n'arrivent pas avec une facture de 150 000 un beau jour.

M. GUYON : On ne signe pas demain matin. Je travaille sur ce dossier là avec quelques élus et avec Madame DELÉTANG en particulier et je n'ai pas de craintes.

M. BOUTARD : Sur ce dossier, Monsieur Le Maire, nous allons nous abstenir. Simplement la maison de santé très bien, je pense qu'il y a besoin même si ça ne fait pas de nous des médecins. Par contre sur le reste de l'aménagement on avait d'autres options. On ne dit pas non mais on ne dit pas oui.

M. GUYON : Donc je vais mettre aux voix tout de suite. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstiennent ? Six abstentions. Le reste pour je vous remercie.

POUR : 25

ABSTENTIONS : 6 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. GALLAND, Mme MOUSSET, M. LEGENDRE, Mme BATAILLON, M. BOUCHEKIOUA)

## **DÉLIBÉRATION**

La Municipalité porte la forte volonté de favoriser l'installation de nouveaux médecins sur son territoire pour répondre aux besoins présents et futurs de sa population.

La Commune est propriétaire d'un site anciennement affecté aux services d'incendie et de secours, qui répondrait tout à fait aux caractéristiques pour accueillir un pôle de santé et la construction de logements.

Le terrain, objet de cette proposition, est situé au 22 rue Cardinal Georges d'Amboise à Amboise. Il est composé des parcelles cadastrées AO1, AO2, et AO3 pour une superficie totale de 6 588 m<sup>2</sup> environ. Les parcelles sont situées en zone UA3/p classées dans l'OAP de la Marnière inscrites au PLU et PLUi.

Au terme d'un appel à projet lancé par la Collectivité en septembre 2018, la proposition d'aménagement présentée par les groupes Lamotte, Qualytim et Office Santé a été retenue. Le projet se développe en deux phases, une première sur les fonciers appartenant à la Ville, une seconde sur les fonciers privés voisins (parcelles cadastrées AO 39, AO 40, BA 584 et BA 585 pour une superficie totale de 6 210m<sup>2</sup> environ).



**Phase 1 (fonciers Ville) :**

- Construction d'une maison médicale de 500 m<sup>2</sup> de Surface Utile Minimum affectée à l'exercice de la médecine générale et spécialisée.
- 16 logements collectifs (R+3+C) pour une superficie de 920 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.
- Un laboratoire de biologie de 150 m<sup>2</sup> de Surface Utile.
- 16 logements collectifs intermédiaires (R+1 et R+1+C) pour une superficie de 900 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.
- 15 logements en maisons groupées pour une superficie de 1 200m<sup>2</sup> de Surface Plancher.

**Phase 2 (fonciers privés) :**

- 9 logements collectifs intermédiaires (R+1+C) pour une superficie de 550 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.
- 22 logements en maisons groupées pour une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> de Surface Plancher.

Le prix est fixé à :

- **Option 1 : Vente des terrains nus (démolition à la charge et aux frais de la Ville d'Amboise)**

**620 000 €uros (Six Cent vingt mille €uros)**

- **Option 2 : Vente des terrains avec les bâtiments** (sous condition que le coût de la démolition ne dépasse pas 100 000 euros)

**520 000 €uros (Cinq cent vingt mille €uros)**

L'avis des Domaines en date du 5 juin 2019, valable pour 18 mois, avait estimé ce bien à 535 000 €.

Le choix de l'option devra être déterminé lors de la signature du compromis de vente.

Les conditions suspensives seraient les suivantes :

- Obtention des permis de construire et « démolir » (si besoin selon option), sans prescription liée à l'archéologie préventive, pour développer une opération de logements destinés à l'accession à la propriété, dont 20% de logements locatifs sociaux, d'une Surface de Plancher de 3 020 m<sup>2</sup> minimum et d'une maison de santé de 650 m<sup>2</sup> minimum (intégrant un laboratoire de biologie) sur l'ensemble de l'assiette foncière constituée par les parcelles cadastrées AO1 AO2 et AO3.
- Absence de recours et de retrait sur les permis délivrés.
- Terrain libre de toute occupation et bâtiments démolis dans l'hypothèse de l'option 1.

Les sociétés LAMOTTE & QUALYTIM devraient déposer les demandes d'autorisations administratives concernant le projet pour le printemps 2020 permettant d'envisager la réalisation de l'acte de vente courant octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions,
- Et autorise le Maire, ou l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à signer la promesse de vente à intervenir.

## PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE COUPES À L'ÉTAT D'ASSIETTE 2020

M. GUYON: Evelyne LAUNAY à propos des coupes à l'état d'assiette au Bois de la Moutonnerie.

Mme LAUNAY : Le bois de la Moutonnerie est un espace forestier, propriété de la Commune d'Amboise, et géré par l'Office National des Forêts (ONF).

Si sa vocation première est d'être un espace naturel récréatif ouvert au public, la gestion du couvert forestier demeure néanmoins indispensable au bon entretien du site et est une obligation de la loi.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme ainsi que, le cas échéant, des coupes supplémentaires que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Le plan d'aménagement en vigueur du bois de la Moutonnerie prévoit en 2020 la réalisation des coupes suivantes :

- coupe de régénération sur la parcelle 4B ;
- coupe d'amélioration sur les parcelles 5A ; 11A et 12

Conformément au Code Forestier, la Commune doit toutefois autoriser par délibération le marquage des bois à abattre ainsi que l'inscription de ces coupes à l'état d'assiette.

Si le Conseil Municipal décide de reporter ou de supprimer une ou des coupes réglées proposées par l'ONF, la délibération doit impérativement en exposer les motifs et être transmise au Préfet de Région, conformément à l'article L214-5 du code forestier.

Il est proposé l'accord de la Commune, sous réserve du respect des conditions suivantes dans le contrat de vente que conclura l'ONF avec l'acheteur :

- Le dépôt du bois s'effectuera en priorité sur la place de dépôt aménagée à cet effet, le surplus pourra être déposé en bordure de l'allée de Saint-Règle ;
- Une signalisation appropriée du chantier devra être présente régulièrement en bordure des parcelles concernées, et le respect du mobilier d'accueil du public situé en sous-bois sera obligatoire.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. GUYON : Il y a un terme que je ne connais pas c'est l'état d'assiette.

M. BOUTARD : L'assiette c'était l'assise. Être bien dans son assiette, pas l'assiette dans laquelle on mange, l'assiette dans laquelle on s'assoit. Ça doit être à hauteur d'assise.

Mme ALEXANDRE : Le bois qui va être coupé va être vendu ?

M. BOUTARD : Merci Madame ALEXANDRE

M. BERDON : Bien sûr qu'il va être vendu, il est pré vendu même. C'est-à-dire que c'est vendu sur pied.

Mme ALEXANDRE : Il y a une somme ?

M. BERDON : Non je n'ai pas la somme mais ça fait partie de la gestion.

Mme ALEXANDRE : Il faudra éventuellement nous la communiquer la somme.

M. GUYON : Il y en a un peu pour nous l'ONF ne prend pas tout ?

M. BOUTARD : Et il y a un programme de replantation ?

M. GUYON : Oui et il y a même des coupes qui ne sont pas forcément destinées à la vente, il y a des coupes d'entretien. Il achète les billes mais les têtes ?

M. BERDON : Il se charge de tout. Je comprends bien la question de Chantal mais ce qu'il faut savoir dans la gestion du Bois de la Moutonnerie et effectivement c'est une question globale, et on le voit sur plusieurs années, on ne peut pas équilibrer sur une année. C'est vraiment une gestion. Alors on l'a fait sur 30 ans parce que ça s'équilibre sur un long terme. Là c'est pas énorme en surface. On a regardé l'autre fois avec Jean Claude c'est pas énorme. C'est une organisation globale sur des années. Il faut rappeler que c'est un espace public, que les amboisiens en profitent, qu'il y a beaucoup d'amboisiens qui en profitent, il y a la pêche, il y a beaucoup d'animations dans le Bois de la Moutonnerie. Il y a quelques beaux spécimens qui ne partent pas qu'en bois de chauffage, qui partent en planches.

M. GUYON : Merci Madame LAUNAY pour cette proposition d'inscription. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas ? C'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

Le bois de la Moutonnerie est un espace forestier, propriété de la Commune d'Amboise, et géré par l'Office National des Forêts (ONF).

Si sa vocation première est d'être un espace naturel récréatif ouvert au public, la gestion du couvert forestier demeure néanmoins indispensable au bon entretien du site et est une obligation de la loi.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme ainsi que, le cas échéant, des coupes supplémentaires que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Le plan d'aménagement en vigueur du bois de la Moutonnerie prévoit en 2020 la réalisation des coupes suivantes :

- coupe de régénération sur la parcelle 4B ;
- coupe d'amélioration sur les parcelles 5A ; 11A et 12

Conformément au Code Forestier, la Commune doit toutefois autoriser par délibération le marquage des bois à abattre ainsi que l'inscription de ces coupes à l'état d'assiette.

Si le Conseil Municipal décide de reporter ou de supprimer une ou des coupes réglées proposées par l'ONF, la délibération doit impérativement en exposer les motifs et être transmise au Préfet de Région, conformément à l'article L214-5 du code forestier.

Il est proposé l'accord de la Commune, sous réserve du respect des conditions suivantes dans le contrat de vente que conclura l'ONF avec l'acheteur :

- Le dépôt du bois s'effectuera en priorité sur la place de dépôt aménagée à cet effet, le surplus pourra être déposé en bordure de l'allée de Saint-Règle ;

- Une signalisation appropriée du chantier devra être présente régulièrement en bordure des parcelles concernées, et le respect du mobilier d'accueil du public situé en sous-bois sera obligatoire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

## **PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS 2020-2022 DU CONTRAT DE VILLE D'AMBOISE**

M. GUYON : Isabelle GAUDRON, le protocole d'engagements réciproques et renforcés du Contrat de Ville d'Amboise.

Mme GAUDRON : On vous a préparé une petite synthèse à mi-parcours puisque c'était une demande qui avait été formulée. Juste pour vous expliquer la démarche de cette évaluation, elle a été demandée par l'État. J'avais également planté le décor en disant que cette évaluation n'était pas une distribution de bons points ou de mauvais points entre ceux qui avaient fait ou pas fait les choses dans ce contrat. Mais bien de faire une pause et de chercher ce qui avait marché, dans une discussion assez franche entre tous les acteurs, les institutionnels. Mais on a aussi associé les partenaires, les structures, les associations et on a aussi associé les habitants et les usagers parce qu'ils avaient, bien entendu, des choses à dire. On a innové et on fait vraiment un travail participatif en faisant des ateliers. Ça a pris pas mal de temps mais on a vraiment sorti des choses intéressantes et ça nous a amené à travailler ensemble. Là vous avez tout le calendrier. Je ne vais pas entrer trop dans le détail mais ça vous explique que finalement ce qu'on propose là ce n'est pas simplement la volonté d'élus de la ville mais bien la volonté de l'ensemble des acteurs qui travaillent sur ces deux quartiers d'habitats.

Vu l'ampleur des sujets qui seront dans le Contrat de Ville on ne pouvait pas tout évaluer donc on a fait des choix. Les choix, c'était d'évaluer le sujet de la gouvernance globale, voire un peu comment travailler ensemble, y compris avec les services de l'état. Tout ça n'était pas toujours très simple. On a fait aussi un focus sur les questions de l'emploi et du développement économique ce qui semblait quand même le plus important dans des quartiers prioritaires où on sait qu'il y a des poches de pauvreté, là où l'accès à l'emploi est très important. Et le troisième sujet qui nous paraissait très important c'est l'accès aux droits, l'accès aux services parce que finalement on se rend compte que les habitants de ces deux quartiers-là n'ont pas des fois accès à des droits auxquels tout un chacun a droit. Il y a vraiment un travail de fond à faire là-dessus. Voilà c'était nos choix, on aurait pu en faire d'autres.

Vous avez là ce qui sort de tous les ateliers qu'on a fait ensemble et des pistes d'amélioration. Donc on n'a pas cherché à savoir si c'était bien ou pas bien, on s'est surtout dit qu'il fallait qu'on améliore les choses pour que ce soit plus favorable aux habitants de ces deux quartiers. Plus précisément sur le développement économique, à l'issue de tous les travaux qu'on a menés, il nous a paru important d'avoir une stratégie sur le développement économique qui soit plus claire. C'est vrai que l'état amène petit à petit des réglementations, des lois, bref c'est un empilement, et c'est vrai qu'il était vraiment nécessaire d'avoir une coordination sur le territoire. On a un CODEVE, un comité qui travaille sur ces sujets-là, un comité qui est coanimé par l'état et la région et auquel on associe tous les acteurs notamment la communauté de communes. C'est le seul lieu maintenant où on travaille sur les actions liées à la formation ou à l'emploi.

On a aussi essayé de réfléchir à avoir des outils opérationnels, sur ces deux quartiers là, à l'échelle des habitants. Il y a eu un certain nombre de propositions qui ont été faites et le troisième sujet c'était de faire en sorte que les habitants puissent s'emparer des dispositifs d'aide à l'emploi ou de création d'activités. Il y a des choses qui se font puisque à la Communauté de Communes du Val d'Amboise on a passé deux dossiers d'aide à la création et ce sont deux personnes qui sont habitantes du quartier de la Verrerie. Donc les choses sont posées et en plus elles fonctionnent. Autre sujet important, l'accès aux droits et aux services. Il y a une réflexion qui a été faite sur l'organisation du premier accueil dans l'ensemble des services publics qui existent sur les deux quartiers, mais aussi y compris en mairie et y compris à Pôle Emploi. C'est

vraiment une réflexion sur comment on accueille les gens et comment on les accompagne. Il y a aussi le sujet de la langue. Alors ça peut aussi être aux prises avec des questions d'éducation, y compris d'illettrisme ou l'illectronisme, des gens qui n'ont pas accès ou qui ont des difficultés pour accéder à des services par internet. Et la question de la mobilité est revenue beaucoup auprès de nos concitoyens, nos habitants parce que finalement, pour accéder aux services, il faut aussi avoir des moyens de locomotion. On en a mais il y a encore des choses à faire sur ce sujet-là. Et puis le dernier sujet sur la gouvernance, il y avait beaucoup de thématiques sur lesquelles on pouvait travailler entre l'état et la ville. On a fait un choix. On a mis en place un processus beaucoup plus simple. Faut dire que parfois pour les associations c'était un peu compliqué. L'Etat aussi a amélioré. Maintenant il y a une plateforme aussi sur laquelle ils peuvent mettre leurs dossiers. Ils ont plus besoin de faire trois fois les dossiers. Ça permet surtout à toutes les associations qui vont répondre à nos appels à projet de faire un unique dossier et finalement d'avoir une gestion beaucoup plus simple de ça. Autre avancée pour les associations, surtout pour les grosses associations, il y aura des conventions pluriannuelles. Il y a un ensemble d'actions dont on sait qu'elles sont reproduites année après année et il fallait refaire un dossier à chaque fois. Là ça permet de faire un apport global sur plusieurs années. Ça stabilise aussi les actions dans nos structures associatives. Je pense à l'ASSAJ ou au Centre Charles Péguy qui sont des acteurs importants de la Politique de la Ville.

Une fois qu'on fait cette évaluation à mi-parcours, on a eu la demande de l'état d'abord de prolonger ce contrat. C'est pour ça que maintenant il est jusqu'à 2022. C'est une bonne nouvelle pour nous. L'objectif pour nous ce n'était pas de recommencer un exercice parce que finalement on nous redemandait de faire encore un document. On s'est servi de tout ce qu'on avait engrangé sur cette évaluation à mi-parcours, on ne voulait pas recommencer l'exercice alors on a complètement intégré cette évaluation et on l'a pris en compte. Clairement dans ce protocole que vous allez avoir vous retrouvez les mêmes priorités. Donc ce protocole qu'on va signer c'est le sujet du vote. Il ne s'agit pas de se substituer au Contrat de Ville qui existait. On reprend les priorités qui existaient mais on a ciblé. Le Contrat de Ville peut s'occuper de tout, il y a tellement de thèmes. Nous on a fait des choix et finalement dans ce protocole vous retrouvez ces mêmes choix. Ce qui nous permet de cibler et d'être plus efficaces. Vous avez sur le petit pavé à droite toutes les lois et les circulaires, tout ce qui nous arrive du niveau national et qu'à chaque fois on empile et on peut s'y perdre. L'objectif était de se demander quelles sont nos priorités car il y a plein de choses importantes mais à un moment donné on doit arriver à se recentrer. Voilà l'outil qui permet de comprendre le processus de décision pour arriver à financer les actions sur la Politique de la Ville. Voilà pour vous resituer les priorités. Après c'est des choix qu'on a partagé, mais ce n'est pas que la Ville qui a fait ces choix-là. C'est d'abord l'emploi et le développement économique. Le sujet pour nous c'est vraiment s'attaquer à la pauvreté parce que si c'est deux quartiers sont dans le dossier Politique de la Ville c'est vraiment parce qu'il y a de la pauvreté, il y a du chômage, il y a des gens en difficulté, et l'emploi, c'est quand même le meilleur moyen de lever ces questions de pauvreté. La question de la cohésion sociale est évidemment importante donc on a fait un focus important et on a beaucoup d'actions dans la Politique de la Ville qui concernent l'enfance, la jeunesse. On vous présentera d'ailleurs prochainement un dossier sur ce sujet-là puisque on va candidater pour avoir un programme de réussite éducative. On est en train de finaliser le dossier et on pense qu'on aura l'accord de l'état, ce qui nous permettra d'avoir des moyens supplémentaires pour pouvoir accompagner des jeunes et des familles là où on sent qu'il y a de la fragilité.

Le cadre de vie est également un élément important. C'est vrai que quand on discute avec nos habitants dans nos réunions de quartier, la question de la propreté revient beaucoup. L'appropriation de l'espace public est un sujet qui revient aussi assez souvent. On a aussi des propositions et on en fera d'autres. Juste à titre d'exemple, la question des encombrants. On a enfin réussi à avancer sur ce sujet-là et on a un accord entre Objectifs et le bailleur social.

On est en train de résoudre des problèmes qui étaient un peu prégnants, dont on n'arrivait pas à se sortir, et finalement en mettant tout le monde autour de la table et en changeant la posture des uns et des autres finalement on trouve des solutions. Ça marche tellement bien que Objectif est en train de travailler avec Val Touraine Habitat pour dupliquer ce qui se fait à la Verrerie sur Malétrenne Plaisance. Je vous donne un exemple pour vous dire qu'on avance sur ces sujets là et ce, grâce à des discussions qu'on peut avoir, notamment dans cette évaluation à mi-parcours.

Et puis dernier sujet c'est les valeurs de la république et la citoyenneté. Ça c'est des éléments sur lesquels l'État veut qu'on s'engage fortement. Les valeurs de la république ça passe par un certain nombre d'actions avec les associations. C'est aussi un travail particulièrement sur les femmes et leurs souhaits d'indépendance et d'autonomie. Donc il y a un certain nombre d'actions qui sont menées. C'est des choix, c'est des priorités qu'on a souhaité. On aurait pu en faire d'autres. C'est sur celles-là que nous nous engageons. Donc ça veut dire que très concrètement l'appel à projet qu'on lance pour 2020. On a rencontré tous les acteurs qui répondent habituellement à nos appels à projets. Clairement, c'est sur ces enjeux là qu'on les a positionnés. Les dossiers vous verrez sont liés à ces projets.

M. GUYON : Merci pour cette synthèse.

Mme GAUDRON : J'ai fait court.

M. GUYON : Ah oui ça c'est très bien. Y a-t-il des questions ?

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire, déjà on sort tout juste du CLSPD de cet après-midi et on se rend compte, quand même, qu'il y a des points qui peuvent être communs entre la Commission Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Contrat de Ville, et entre autres, les derniers points que vous abordiez et qui sont essentiellement dus aux femmes mais pas simplement. Et je trouvais que ce que disait Monsieur le Sous-Préfet, entre autres, sur cette convention que vous allez travailler prochainement aussi sur les violences sexistes, à caractère sexiste et sexuelle. Je trouve que c'est assez bien et ça dépasse le propre champ de la citoyenneté. Parce que quand on est dans une société qui devient décomplexée comme on peut la voir où l'agression verbale et même parfois physique, et trop souvent physique, prend le dessus sur la discussion et sur l'échange, c'est plus une question de citoyenneté et de vivre ensemble et de vivre ensemble dans le respect des uns et des autres. Et on voit que dans certains quartiers ou dans certaines résidences qui ne sont pas dans les quartiers prioritaires, ça devient compliqué. En tout cas, premièrement, on est plutôt satisfait de voir cette évaluation à mi-parcours, c'est un sujet...

M. GUYON : Vous savez que le mot évaluation c'est un mot qui m'irrite ...il faudrait trouver un autre.

M. BOUTARD : C'est le terme qui est marqué, je ne fais que répéter.

M. GUYON : A mon avis on l'a marqué pour vous faire plaisir.

M. BOUTARD : Oh sans doute. Pour me faire taire, mais ça ne marche pas.

Mme ALEXANDRE : On aurait pu mettre auto-évaluation.

Mme GAUDRON : Non vraiment on l'a coconstruite l'évaluation. On n'a pas demandé à un cabinet.

M. BOUTARD : En tout cas, qu'elle soit faite, on voit qu'elle a une bonne finalité parce quand on a le nez dans le guidon on ne se rend pas toujours compte de ce que l'on fait. Et là, il y avait un problème de gouvernance qu'on entendait. Il ne manque qu'une petite partie à mes yeux dans votre synthèse, c'est vraiment le rôle et la place des associations. Et là-dessus, on a vu quand même c'est la vie des associations, ça n'a rien à voir avec la Ville ou le Contrat de Ville. Les associations bougent, il y a des bénévoles qui s'en vont, qui étaient les piliers d'une association et l'association elle s'effondre. Il y a des associations qui naissent mais en tout cas la place des associations, et on en parlait cet après-midi, sur le critère de lien social dans un quartier c'est important, et il aurait été bien de faire un tout petit focus là-dessus. C'est un détail. En tout cas l'idée qu'il y ait une évaluation à mi-parcours, c'est très bien même si le terme évaluation peut être mis entre guillemets. C'est très bien que ça réoriente et, entre autres, sur la gouvernance. Et là je pense que c'est un peu tard aujourd'hui mais je pense qu'il faut aussi. Et j'en parlais cet après-midi avec la déléguée de la Préfète sur les quartiers prioritaires. Je pense, qu'à un moment

donné, il faudra mettre tous les élus dans cette responsabilité de qu'est ce qu'on fait sur certains quartiers, comment on porte les choses. Mais vraiment tous les élus et que ceux qui sont pas d'accord avec les politiques à un moment donné qu'ils le montrent. Mais que ceux qui veulent faire quelque chose pour ces quartiers, parce qu'on est tous élus de la Ville. Je pense qu'à un moment donné faudra être un peu plus fort en engagements sur ces quartiers prioritaires parce qu'il y a des vrais soucis. Ceci me permet d'arriver au deuxième point. Il y a un point formation qui est essentiel mais pas simplement formation professionnelle. Formation de l'apprentissage des savoirs fondamentaux. Il y a malheureusement des gens qui ont du mal à lire, qui ont du mal à écrire, qui ont du mal à compter et la démarche d'aller chercher un emploi quand on ne sait pas bien maîtriser la lecture et l'écriture, ce n'est pas possible. Il y a un barrage sans doute personnel, même si sans doute pour faire de la manutention il n'y a pas besoin de tous ces critères. Mais en tout cas c'est un barrage fondamental. Ce qui est bien aussi, c'est cette évolution que vous prenez sur éviter le saucissonnage. C'est dire que la personne est une personne à part entière. Elle a une vie et c'est pour ça que tous les opérateurs, le CCAS, l'ASSAJ ou les autres. La personne, elle a une vie dans son entier, et pendant trop longtemps on l'a coupé, saucissonné, envoyé là, une autre démarche là, une autre là et c'est trop compliqué. Ceux qui ont été au chômage savent de quoi je parle parce qu'à un moment donné vous savez plus où vous en êtes. On vous dit d'aller faire votre truc de valorisation des acquis et de l'expérience, vous savez plus où aller parce que vous n'avez pas le bon âge. On vous demande d'aller à Pôle Emploi et là on vous dit maintenant faut faire une démarche là, là et là. C'est très compliqué pour certaines personnes. C'est plutôt très important de prendre la personne dans son entièreté. Mais aussi, il y a deux autres points et on le voit suffisamment au CCAS. C'est l'accompagnement à la maîtrise de son budget, on le voit surtout sur les énergies. Ça, c'est un point ça va devenir problématique. Et le deuxième point c'est la santé, la santé et l'hygiène. Il y a aussi un grand chantier à mener sur ces points-là. Maintenant, c'est encore une fois un travail qui porte de nouvelles espérances. On le voit, la participation de la Ville elle est inscrite. Quid de la participation de l'Etat? Est-ce que l'Etat se réengage complètement? À la même hauteur? Revalorisation? Parce que c'est bien de demander une évaluation à mi-parcours quand l'Etat le demande mais ça veut dire qu'à un moment donné faut vraiment qu'il s'engage. Quand vous dites que vous allez rentrer dans le cadre d'une demande au projet de réussite éducative ça veut dire que ce champs-là dans la Politique de la Ville il n'est pas intégré. Mais si on rentre dans le champ est ce que ça veut dire qu'à un moment donné on ne va pas aller diminuer la facture de l'autre. Je fais confiance à Monsieur le Maire sur la négociation avec les représentants de l'Etat. Qu'il y ait un effort de fait sur ces quartiers et encore une fois qu'on n'oublie pas le reste de la Ville. Parce que, comme on se l'est dit plusieurs fois avec Monsieur le Maire, on entend beaucoup de gens dire vous mettez tout le paquet là et vous ne pensez plus au reste de la ville. Entre autres sur la réussite éducative ou sur des critères de réussite ou sur l'emploi ou sur le social. Je pense sans doute aux mêmes quartiers. Il y a même des quartiers du centre-ville où on voit des zones avec des gens en difficulté. Ou même le quartier du bout des ponts.

Voilà Monsieur le Maire.

M. GUYON : C'est bien on peut considérer que tu as un satisfecit de Monsieur BOUTARD.

Mme GAUDRON : Je peux donner quand même quelques petits compléments à Thierry BOUTARD. Déjà moi je suis pour l'évaluation des politiques publiques. On y est au niveau de la région et moi je trouve que c'est vraiment utile. Alors le problème c'est qu'en fait on n'a pas d'indicateurs et en fait, le travail qu'on a fait là, je ne sais pas si vous avez vu les documents, en fait on a créé des indicateurs. Les indicateurs ils ne vont pas nous servir maintenant ils nous serviront plus tard. On les a construits ensemble. Comment voulez-vous évaluer une politique publique? Alors il nous faut des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs et ça c'est pas fait alors comment voulez-vous? C'est comme si on prend la température mais on n'a pas de thermomètre alors quelque part il y avait quelque chose qui n'était pas construit. Parce que l'Etat, il ne sait pas faire l'évaluation des politiques publiques alors là le travail qu'on a fourni est vraiment exemplaire par rapport à d'autres évaluations qui ont été faites par l'Etat.

Sur l'engagement de l'Etat, en tout cas sur les parties financières, il est annuel donc c'est toujours un peu compliqué. On peut penser que là l'Etat se réengage depuis longtemps sur le Contrat de Ville. On peut penser que c'est pour lui un outil d'accompagnement de l'ensemble de ses

politiques. Je pense que même des fois il nous en demande beaucoup. Faut quand même qu'on résolve tous les problèmes de la société avec un Contrat de Ville et c'est des fois un peu compliqué. Et puis l'Etat s'est quand même engagé avec l'ensemble de nos grosses associations puisqu'il y a des conventions d'objectifs et de moyens donc ça veut dire quand même qu'il y a un engagement sur le long cours, ou en tout cas sur le moyen terme, d'engagements financiers avec ces partenaires-là.

M. GUYON : Un point sur lequel on se rejoint, il y a un certain nombre d'années où j'étais très impliqué dans le début du fonctionnement du centre social, le premier centre social qui s'appelait les Acacias. Ce que je disais aux gens que je voyais, je leur disais l'insertion des gens, on cherchait absolument à insérer les gens mais on pensait insertion professionnelle mais une insertion elle est globale. C'est le logement, c'est la santé, c'est savoir se servir et utiliser les transports. Savoir faire une démarche pour connaître ses droits et là, on retrouve tout. Alors c'est vrai que la création des indicateurs ça a demandé quand même un certain boulot. Et on y verra un peu plus clair.

M. BOUTARD : Je fais un peu insistance sur cette notion-là, c'est très bien pour les quartiers, mais il faut pas qu'on donne l'impression à un moment donné de faire la ville dans la ville.

M. GUYON : Non j'ai suffisamment entendu des gens dire non mais dites donc faudrait peut-être penser à nous aussi maintenant. J'ai même entendu des choses un petit peu plus désobligeantes « Oui faut virer Guyon et puis sa bande parce qu'ils s'occupent que de la Verrerie et de Malétrenne » ça je l'entends régulièrement, ce qui est complètement faux. Parce qu'on entend aussi des gens de ces quartiers-là qui nous disent non mais attendez, vous astiquez ce qui brille déjà dans le centre-ville. Sauf qu'il y a aussi des produits d'appel.

Mme GAUDRON : Le bus il était à l'origine pour désenclaver le quartier de la Verrerie. Il est désormais utilisé par l'ensemble des habitants, même au-delà d'ailleurs.

M. BOUTARD : Mais là, dans mon propos, ce n'est pas un reproche contre l'élu. Le Contrat de Ville nous impose ces quartiers et il ne faut pas non plus à un moment donné se focaliser là et donner le sentiment que partout ailleurs ça va bien.

M. GUYON : Pourtant tout va bien ?

M. BOUTARD : Oh oui sans doute.

M. GUYON : On va casser le thermomètre de toute façon, il y aura plus de fièvre nulle part. Bien. Vous m'autorisez à signer cet avenant ?  
Pas d'opposition, pas d'abstention, je vous remercie.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés est l'avenant de prolongation au Contrat de Ville actuel jusqu'en 2022 (cf. projet d'avenant joint).

Ce document a été élaboré en reprenant les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et par la prise en compte des mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers :

- ☞ La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- ☞ La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- ☞ Le « Pacte de Dijon »
- ☞ La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- ☞ Le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE)



- ☞ Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)
- ☞ Plusieurs plans nationaux

Le protocole ne se substitue pas au Contrat de Ville mais recentre ses priorités et ajuste sa gouvernance.

Il cible la valorisation des financements de droit commun et le recours aux crédits spécifiques. Il s'inscrit dans une prolongation du contrat, jusqu'en 2022 et concerne toujours les deux quartiers prioritaires d'Amboise (La Verrerie et La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance). Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative avec l'ensemble des signataires et des opérateurs qui interviennent sur le terrain. Ses signataires précisent leurs engagements actualisés dès lors qu'ils diffèrent de ceux mentionnés dans le Contrat de ville signé en 2015.

Les 4 piliers prioritaires du Contrat de Ville sont maintenus, mais les priorités ont été actualisées.

Les piliers	Les priorités
L'emploi et le développement économique	1 - Animer, en impliquant les entreprises, une stratégie territorialisée visant une meilleure fluidité entre l'offre locale d'emplois et les habitants des quartiers.
	2 - Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants.
Cohésion Sociale	3 - Renforcer la politique enfance / jeunesse.
	4 - Favoriser l'accès aux droits et aux services.
Cadre de vie	5 - Augmenter le niveau de propreté des quartiers.
	6 - Inviter les habitants à s'approprier l'espace public.
Valeurs de la République et de la citoyenneté	7 - Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et de la citoyenneté – prévenir/lutter contre les discriminations.
	8 - Accompagner les femmes dans leur souhait d'indépendance et d'autonomie.

Le document reprend en détails les problématiques identifiées et les objectifs stratégiques, la gouvernance et la mobilisation des acteurs, les objectifs opérationnels et des exemples (indicatifs) d'actions qui peuvent en découler.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à mettre au point et à signer le projet d'avenant joint.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE  
D'AMBOISE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE :  
PROGRAMMATION CULTURELLE DÉCENTRALISÉE 2020**

M. GUYON : Christine VENHARD, la convention de partenariat et de prestation de service entre la Ville et la Communauté de Communes.

Mme VENHARD : Conformément à l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de Communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Commune d'Amboise souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu des ressources dont elle dispose, il est proposé que la Ville d'Amboise réalise pour le compte de la Communauté de Communes la programmation culturelle communautaire de spectacles.

Cette programmation comprend la diffusion de plusieurs spectacles dans des petites communes du territoire et la mise en œuvre d'actions culturelles liées, en lien avec la population et en cohérence et complémentarité avec la programmation de la saison culturelle d'Amboise.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du P.A.C.T. 2020 conclu par la CCVA avec la Région Centre-Val de Loire et du contrat de développement culturel annuel conclu par la Ville d'Amboise avec le Conseil Départemental 37. A ces titres, elle est éligible à des soutiens financiers.

La convention ci-joint définit les engagements réciproques ainsi que les obligations administratives, financières et techniques de chacun pour l'année 2020. Elle définit notamment les modalités d'encaissement par la Ville d'Amboise pour le compte de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Ce principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la Collectivité.

La délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

Autorisez-vous le Maire à signer cette convention de partenariat et de prestation de service avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise, relative à la mise en place d'une programmation culturelle organisée en commun en 2020 et à l'encaissement de recettes de la Ville pour le compte de Val d'Amboise ?

M. GUYON : Merci. Y 'a-t-il des interventions pour signer cette convention de partenariat avec Val d'Amboise ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Vote contre ?

Abstention, il n'y en a pas. Je vous remercie c'est donc adopté.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de Communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Commune d'Amboise souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu des ressources dont elle dispose, il est proposé que la Ville d'Amboise réalise pour le compte de la Communauté de Communes la programmation culturelle communautaire de spectacles.

Cette programmation comprend la diffusion de plusieurs spectacles dans des petites communes du territoire et la mise en œuvre d'actions culturelles liées, en lien avec la population et en cohérence et complémentarité avec la programmation de la saison culturelle d'Amboise.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du P.A.C.T. 2020 conclu par la CCVA avec la Région Centre-Val de Loire et du contrat de développement culturel annuel conclu par la Ville d'Amboise avec le Conseil Départemental 37. A ces titres, elle est éligible à des soutiens financiers.

La convention ci-joint définit les engagements réciproques ainsi que les obligations administratives, financières et techniques de chacun pour l'année 2020. Elle définit notamment les modalités d'encaissement par la Ville d'Amboise pour le compte de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Ce principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la Collectivité.

La délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat et de prestation de service avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise, relative à la mise en place d'une programmation culturelle organisée en commun en 2020 et à l'encaissement de recettes de la Ville pour le compte de Val d'Amboise.

### **AIDE AU PROJET « REVUES HISTORIQUES 2019 »**

M. GUYON : Alain DESHAYES, l'aide aux associations ayant participé aux revues historiques

M. DESHAYES : Pour la cinquième fois, la Ville d'Amboise a organisé la manifestation « Les Revues Historiques » dans le but de faire revivre d'autres époques et de mettre en avant d'anciens modes de vie à travers des reconstitutions civiles et militaires.

29 associations œuvrant dans le domaine de la reconstitution ont ainsi animé avec succès l'édition 2019 qui s'est tenue les 28 et 29 septembre, dans l'Île d'Or.

Il est proposé d'accorder à ces associations une aide de 5 000 € afin de participer aux frais qu'elles ont dû avancer.

J'ai ainsi la liste des 29 associations dont je vous fais grâce.

Cette dépense est inscrite au budget à l'article 6574 – 9131.

Acceptez-vous ces propositions ?

Vous avez eu peur que je les lise ?

**M. GUYON** : Ça va on respire un peu là. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Vote contre ?

Abstention ? 1, 2, 3, 4, 5, 6 abstentions

Le reste pour. Je vous remercie.

**POUR** : 25

**ABSTENTIONS** : 6 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, M. GALLAND, Mme MOUSSET, M. LEGENDRE, Mme BATAILLON, M. BOUCHEKIOUA)

## DÉLIBÉRATION

Pour la cinquième fois, la Ville d'Amboise a organisé la manifestation « Les Revues Historiques » dans le but de faire revivre d'autres époques et de mettre en avant d'anciens modes de vie à travers des reconstitutions civiles et militaires.

29 associations œuvrant dans le domaine de la reconstitution ont ainsi animé avec succès l'édition 2019 qui s'est tenue les 28 et 29 septembre, dans l'Île d'Or.

Il est proposé d'accorder à ces associations une aide de 5 000 € afin de participer aux frais qu'elles ont dû avancer.

Cette somme serait répartie ainsi :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Hogbull Squad	160,00 €
Fragments d'Histoire	180,00 €
Compaigns & Commères	200,00 €
La Compagnie des hauts de Coeur	200,00 €
La Mesnie du Lion et de l'Hermine	200,00 €
Trio Musette	120,00 €
Crèvecoeur	200,00 €
Recollectif	180,00 €
France et Nouvelle France	200,00 €
Aux bons soins de l'Empire	100,00 €
Les Soldats de plomb	140,00 €
Branno Teuta	200,00 €
Maryland Ranch	40,00 €
Vivre l'histoire en Deux Sèvres	200,00 €
Saor Alba	200,00 €
Ambulance 1809	200,00 €
Les Aventuriers de l'Histoire	200,00 €
Compagnie des Chiens de guerre	200,00 €
Militaria Passion 86	200,00 €
CVMO	200,00 €
Koufra	160,00 €
Unif-Europe 19	200,00 €

Touraine Mémoire 44	200,00 €
ACCAV	160,00 €
Vikingar Vegrinn	120,00 €
Cœurs de Chouans	160,00 €
Le Bataillon du Ciel	80,00 €
51 St Highland Memorial Division	200,00 €
MVCG Orléanais	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>

Cette dépense est inscrite au budget à l'article 6574 – 9131.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ♦ Accepte ces propositions.

### **AIDE AU PROJET COLLÈGE MALRAUX / VOYAGE PÉDAGOGIQUE**

M. GUYON : Evelyne LATAPY pour l'aide au projet au collège Malraux.

Mme. LATAPY : Le collège Malraux porte par l'intermédiaire d'une professeure d'histoire-géographie, Mme PATIN, un projet de voyage pédagogique sur des lieux de mémoire, à destination de 2 classes de 3ème, soit 54 élèves.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet proposé par le Ministère des Armées et vise notamment à faire réfléchir les élèves sur l'importance de la mémoire et du patrimoine, à favoriser l'ouverture culturelle et à renforcer la cohésion à travers des travaux de groupes.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 5 175,50 €.

Compte tenu de l'intérêt culturel de ce projet et afin de permettre à l'établissement scolaire de déclencher d'autres aides institutionnelles, il est proposé d'accorder une aide financière de 200 € au collège Malraux pour cette opération.

La délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Donc on y va pour 200 euros ?

M. BOURTARD : Ils sont subventionnés ?

M. GUYON : Ils sont subventionnés mais ça permet de déclencher.

M. BOUTARD : Il faut saluer que ces jeunes viennent tous les ans.

M. GUYON : Il faut saluer le travail de Madame PATIN qui a remporté avec ses classes, à plusieurs reprises, un certain nombre de prix. Et c'est vrai qu'on n'est pas sollicité que par le collège Malraux.

M. BOUTARD : Ils participent aussi à la cérémonie de la déportation et faut dire que c'est toujours de qualité.

M. GUYON : Donc pas d'opposition, pas d'abstention, c'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

Le collège Malraux porte par l'intermédiaire d'une professeure d'histoire-géographie, Mme PATIN, un projet de voyage pédagogique sur des lieux de mémoire, à destination de 2 classes de 3ème, soit 54 élèves.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet proposé par le Ministère des Armées et vise notamment à faire réfléchir les élèves sur l'importance de la mémoire et du patrimoine, à favoriser l'ouverture culturelle et à renforcer la cohésion à travers des travaux de groupes.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 5 175,50 €.

Compte tenu de l'intérêt culturel de ce projet et afin de permettre à l'établissement scolaire de déclencher d'autres aides institutionnelles, il est proposé d'accorder une aide financière de 200 € au collège Malraux pour cette opération.

La délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ♦ Accepte ces propositions.

### PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

M. GUYON : Evelyne LATAPY, le projet de réussite éducative.

Mme LATAPY : C'est la suite du travail fait en collaboration avec Isabelle et la Politique de la Ville.

Le Plan de Cohésion Sociale du 30 juin 2004 et la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 ont apporté des moyens et des outils complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite scolaire et éducative.

Le dispositif de « Réussite Educative » du Plan de Cohésion Sociale vise à :

- Accompagner les enfants et les adolescents (et leurs familles) résidant dans les quartiers prioritaires présentant des signes de fragilité et de vulnérabilité ;
- Proposer à ces jeunes, en accord avec leurs familles, des actions (accompagnement scolaire, santé, activités culturelles, sportives, loisirs...) qui doivent obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'un parcours et d'un suivi individualisés.

Il suppose de :

- Considérer davantage les situations individuelles (les élèves),
- Construire des actions plus adaptées aux problèmes repérés des élèves et de leurs parents,
- Renforcer les actions pour répondre plus vite aux besoins des élèves et de leurs parents,
- Travailler davantage en partenariat en décloisonnant les pratiques des uns et des autres :

⇒ Donc :

- Fédérer les partenaires en lien avec les enfants et les familles pour mener un diagnostic global des situations individuelles, puis orienter et opérer un suivi,
- Mettre en œuvre une nouvelle approche focalisée sur les élèves en difficulté (changement de posture et de mode d'intervention)
- Changer de regard par rapport aux modalités classiques d'actions du Droit Commun.

Ce parcours est issu de préconisations d'une Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) qui réunit un ensemble de professionnels : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, médecins scolaires...

Selon les termes de la loi du 18 janvier 2005 précité, ces actions peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat :

- Financement des heures des personnels affectés à la gestion et la coordination du dispositif (un coordonnateur et un référent). La Ville d'Amboise dispose dans ses effectifs, des personnels en capacité d'assurer ces missions ;
- Financement des actions proposées au titre de l'accompagnement des enfants/jeunes en situation fragile et vulnérable.  
Pour ce faire, le PRE doit obligatoirement être porté par une structure juridique ayant une comptabilité publique propre (Caisse des écoles ; Centre Communal d'Action Sociale ; Etablissement Public Local d'Enseignement ; Groupement d'Intérêt Public) et une autonomie de décision qui favorise une gestion de proximité cohérente et adaptée au niveau local.

Cette structure juridique perçoit directement les financements accordés par l'Etat via une convention pluriannuelle signée avec le Préfet du Département.

Pour le portage et la mise en place du PRE sur la commune d'Amboise, il est proposé que le Centre Communal d'Action Sociale, 2 rue du Cardinal Georges d'Amboise, soit cette structure juridique.

Le projet a été présenté à la Commission des Affaires Scolaires le 17 septembre 2019.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Y a-t-il des questions ?

M. BOUTARD : Au moins une remarque Monsieur le Maire. Qui a écrit les objectifs ? C'est des objectifs retenus dans le PRE national ? Parce que franchement, « changer de regard par rapport aux modalités classiques d'actions du droit commun »...

M. GUYON : C'est simple.

M. BOUTARD : Oh c'est tellement simple que si on fait le tour de la table je suis pas sûr qu'il y en a un qui sache ce que ça veut dire.

M. GUYON : Et faire en sorte que ce soit un CCAS qui porte le projet, obligation d'avoir un établissement qui a une comptabilité publique propre.

Mme LATAPY : On sert de porte-monnaie c'est tout.

M. BOUTARD : Oui mais à la fois c'est pas le rôle d'un CCAS de servir de porte-monnaie.

M. GUYON : Tu peux pas te contenter de servir de porte-monnaie c'est pas possible. Y a un moment donné faut s'impliquer.

Mme LATAPY : Oui on est impliqué.

M. GUYON : J'espère bien.

M. BOUTARD : Enfin on n'en a pas encore parlé au CCAS.

M. GUYON : On ne peut pas en parler avant que ce soit voté quand même. Il faut aller dans l'ordre sinon ça me serait reproché.

M. BOUTARD : Ah bon ? y a un problème de méthode que je ne comprends pas toujours mais ce n'est pas très grave.

M. GUYON : On dépose le dossier. On a demandé cet après-midi avec Madame DELÉTANG à la représentante du préfet 40 000 euros en plus, mais en plus du poste ?

Mme DELÉTANG : Non pas en plus.

M. GUYON : Et elle a quand même eu le hoquet ? alors elle a dit qu'elle allait défendre nos...

M. BOUTARD : Mais là c'est que sur les quartiers prioritaires ?

M. GUYON : Oui. Que sur les quartiers prioritaires, encore sur les quartiers prioritaires.

M. BOUTARD : Non ce n'est pas ça c'est que la réussite éducative, le problème des enfants il est pas que sur les quartiers prioritaires, on voit bien que sur d'autres quartiers.

M. GUYON : Mais on va retrouver ce qu'on disait tout à l'heure.

Mme GAUDRON : Je ne sais pas sans doute qu'on aura une attention particulière pour les enfants dans ces quartiers là mais je n'imagine pas qu'on puisse...

M. BOUTARD : Non mais Isabelle, si on était logique, quand on a des enfants sur un quartier avec des difficultés qui ne sont pas dues qu'à des difficultés sociales parce qu'on ne parle pas que de difficultés sociales, on va demander aux parents de les emmener dans une école des quartiers prioritaires pour pouvoir s'occuper de l'enfant correctement. Non mais si on pousse le vice loin c'est un peu idiot. On va avoir des écoles qui vont se vider à certains endroits. C'est le piège de l'Education Nationale. Parce qu'à un moment donné, sur certains quartiers, on va avoir des classes qui vont être trop importantes sur ces quartiers dits prioritaires parce que, en plus, on a des opérations immobilières on va être obligés de désengorger et on va envoyer des enfants par rapport à une sélection et c'est compliqué de faire de la sélection.

M. GUYON : Je vous trouve la dent dure ça a été quand même mitonné par des spécialistes ça.

M. BOUTARD : Ah oui qu'ont jamais vu une école, peut-être même pas un enfant parce que pour écrire des phrases comme ça, faut pas avoir vu beaucoup d'enfants.

Mme GAUDRON : Le problème, et c'est la difficulté qu'on a sur tous ces dispositifs nationaux, c'est que c'est pensé sur des énormes quartiers d'agglomération, nous ça ne marche pas comme ça. J'ose espérer qu'on arrivera à avoir une vision souple.

M. BOUTARD : Voilà un peu de liberté.

M. GUYON : Non mais je trouve que c'est vrai, il y a des choses qui sont bien expliquées. « Fédérer les partenaires en lien avec les enfants et les familles pour mener un diagnostic global des situations individuelles ».

M. BOUTARD : C'est ça, le diagnostic global des situations individuelles.

M. GUYON : Puis orienter et opérer un suivi. Et une nouvelle approche focalisée sur les élèves en difficultés, changement de postures et de modes d'interventions. Quand même c'est chiadé ça !

M. BOUTARD : Sur la préparation, on ne va pas refaire tout le processus, mais les enseignants en eux-mêmes ils en disent quoi ?

Mme GAUDRON : Ils sont parties prenantes.

M. BOUTARD : Oui mais bon...

Mme GAUDRON : Mais c'est vrai qu'eux ils identifient des enfants qui sont en difficultés.



M. GUYON : Mais si je peux dire ils baignent dans le jus.

M. BOUTARD : Non mais c'est ça qui est intéressant.

Mme GAUDRON : Non mais c'est imbuvable, j'entends bien, mais ce qui est intéressant par contre c'est que là on va se concentrer sur le jeune, sur l'enfant et sa famille et on va faire un accompagnement global, c'est-à-dire qu'on va éviter le saucissonnage. On va avoir une vision globale sur ce qu'est, je ne sais pas, l'accès à la culture ou au sport. C'est peut-être la prise en charge de la licence mais y a aussi peut-être de l'équipement, il y a aussi la mobilité comment enfin bref mais en fait c'est tout ce travail-là qui va être fait d'une façon pluridisciplinaire. Moi je trouve ça plutôt intéressant.

M. GUYON : On va charger Madame LATAPY de nous faire une traduction mais on va quand même voter aujourd'hui.

Mme LATAPY : Déjà on va attendre qu'ils nous aient validé notre projet de réussite éducative.

M. GUYON : Donc voilà alors ce PRE, on le met aux votes. Il n'y a pas d'opposition quand même ? Donc pas d'opposition, pas d'abstention, c'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

Le Plan de Cohésion Sociale du 30 juin 2004 et la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 ont apporté des moyens et des outils complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite scolaire et éducative.

Le dispositif de « Réussite Educative » du Plan de Cohésion Sociale vise à :

- Accompagner les enfants et les adolescents (et leurs familles) résidant dans les quartiers prioritaires présentant des signes de fragilité et de vulnérabilité ;
- Proposer à ces jeunes, en accord avec leurs familles, des actions (accompagnement scolaire, santé, activités culturelles, sportives, loisirs...) qui doivent obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'un parcours et d'un suivi individualisés.

Il suppose de :

- Considérer davantage les situations individuelles (les élèves),
- Construire des actions plus adaptées aux problèmes repérés des élèves et de leurs parents,
- Renforcer les actions pour répondre plus vite aux besoins des élèves et de leurs parents,
- Travailler davantage en partenariat en décloisonnant les pratiques des uns et des autres :

⇒ Donc :

- Fédérer les partenaires en lien avec les enfants et les familles pour mener un diagnostic global des situations individuelles, puis orienter et opérer un suivi,
- Mettre en œuvre une nouvelle approche focalisée sur les élèves en difficulté (changement de posture et de mode d'intervention)
- Changer de regard par rapport aux modalités classiques d'actions du Droit Commun.

Ce parcours est issu de préconisations d'une Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) qui réunit un ensemble de professionnels : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, médecins scolaires...

Selon les termes de la loi du 18 janvier 2005 précité, ces actions peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat :

- Financement des heures des personnels affectés à la gestion et la coordination du dispositif (un coordonnateur et un référent). La Ville d'Amboise dispose dans ses effectifs, des personnels en capacité d'assurer ces missions ;
- Financement des actions proposées au titre de l'accompagnement des enfants/jeunes en situation fragile et vulnérable.

Pour ce faire, le PRE doit obligatoirement être porté par une structure juridique ayant une comptabilité publique propre (Caisse des écoles ; Centre Communal d'Action Sociale ; Etablissement Public Local d'Enseignement ; Groupement d'Intérêt Public) et une autonomie de décision qui favorise une gestion de proximité cohérente et adaptée au niveau local.

Cette structure juridique perçoit directement les financements accordés par l'Etat via une convention pluriannuelle signée avec le Préfet du Département.

Pour le portage et la mise en place du PRE sur la commune d'Amboise, il est proposé que le Centre Communal d'Action Sociale, 2 rue du Cardinal Georges d'Amboise, soit cette structure juridique.

Le projet a été présenté à la Commission des Affaires Scolaires le 17 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ♦ Accepte cette proposition.

## **DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE**

M. GUYON : Une demande de modification du règlement intérieur de la médiathèque par Marylène GLEBER.

Mme. GLEBER : L'évolution des nouvelles technologies et des pratiques actuelles tend à rendre de plus en plus indispensable l'utilisation d'Internet. La problématique de son accès pour tous et partout se pose aujourd'hui de manière cruciale.

La médiathèque souhaite participer à la réduction de cette fracture numérique mais aussi devenir un lieu de recours pour tous ceux qui sont momentanément empêchés de consulter internet.

Afin de mettre en place ces nouvelles modalités, il est donc proposé d'apporter des modifications au règlement intérieur de la médiathèque et en particulier de remplacer l'article 12 (chapitre 2 / A) suivant :

*« Chapitre 2 : Condition de consultation et d'emprunt*

*A/ La consultation*

*Article 12 : La consultation d'internet se fait sur présentation obligatoire de la carte d'abonné de la Médiathèque et après signature de la charte d'usage des espaces multimédias (Charte Internet). Le personnel pourra exercer un contrôle des usages, conformément aux règles définies dans la Charte Internet. »*

**Par :**

*« Article 12 : La consultation d'internet est accessible à tous, après inscription obligatoire à la Médiathèque et après signature de la charte d'usage des espaces multimédias (Charte Internet) ; un abonnement gratuit limité à l'espace internet est possible pour les abonnés qui relèvent des catégories payantes. Le personnel pourra exercer un contrôle des usages, conformément aux règles définies dans la Charte Internet ».*

Cette délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

Acceptez-vous de modifier ainsi le règlement intérieur de la médiathèque ?

M. GUYON : C'est ce qui est en caractères gras qui est bon ?

Mme MOUSSET : Oui j'ai bien compris que c'était ...mais concrètement ?

M. GUYON : La différence ?

Mme MOUSSET : Oui.

M. GUYON : Bah moi la différence je la vois. C'est la consultation se fait sur présentation obligatoire de la carte d'abonnée et après la consultation d'internet est accessible à tous après inscription obligatoire à la médiathèque et après signature de la charte d'usage.

Mme MOUSSET : La différence c'est l'abonnement est gratuit et illimité à l'espace internet ?

Mme COLLET : Si je peux me permettre c'est parce qu'aujourd'hui les non abonnés ne peuvent pas accéder librement à internet et de par cette modification ce sera possible une fois qu'ils auront signé une charte même s'ils ne sont pas abonnés.

Mme MOUSSET : D'accord merci.

Mme ALEXANDRE : c'est notamment une demande qui a été faite par la Communauté de communes, notamment pour la consultation du PLUI. Il n'y a que la ville qui possède des ordinateurs qui peuvent être mis à disposition du public. Dans les communes rurales c'est beaucoup plus difficile.

M. BOUTARD : Mais on n'ouvre accès qu'au PLUI ?

Mme ALEXANDRE : Non à tout et ça va être pour tout le monde.

M. GUYON : Donc vous voulez bien qu'on vote ça. Pas d'opposition, pas d'abstention, c'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

### DÉLIBÉRATION

L'évolution des nouvelles technologies et des pratiques actuelles tend à rendre de plus en plus indispensable l'utilisation d'Internet. La problématique de son accès pour tous et partout se pose aujourd'hui de manière cruciale.

La médiathèque souhaite participer à la réduction de cette fracture numérique mais aussi devenir un lieu de recours pour tous ceux qui sont momentanément empêchés de consulter internet.

Afin de mettre en place ces nouvelles modalités, il est donc proposé d'apporter des modifications au règlement intérieur de la médiathèque et en particulier de remplacer l'article 12 (chapitre 2 / A) suivant :

*« Chapitre 2 : Condition de consultation et d'emprunt*

*A/ La consultation*

*Article 12 : La consultation d'internet se fait sur présentation obligatoire de la carte d'abonné de la Médiathèque et après signature de la charte d'usage des espaces multimédias (Charte Internet). Le personnel pourra exercer un contrôle des usages, conformément aux règles définies dans la Charte Internet. »*

**Par :**

*« Article 12 : La consultation d'internet est accessible à tous, après inscription obligatoire à la Médiathèque et après signature de la charte d'usage des espaces multimédias (Charte Internet) ; un abonnement gratuit limité à l'espace internet est possible pour les abonnés qui relèvent des catégories payantes. Le personnel pourra exercer un contrôle des usages, conformément aux règles définies dans la Charte Internet ».*

Cette délibération a été présentée à la Commission Culture le 16 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ♦ Accepte de modifier ainsi le règlement intérieur de la médiathèque.

## **AIDES AUX PROJETS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

M. GUYON : Les aides aux projets aux associations sportives, Isabelle CHAMINADOUR

Mme CHAMINADOUR : La Ville d'Amboise affirme sa volonté de faciliter l'accès de tous à la pratique sportive. Cette volonté s'appuie sur un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Dans le cadre de nombreuses actions initiées par des associations contribuant à la découverte de disciplines sportives et à l'animation de la Ville d'Amboise, il est proposé d'accorder une aide financière à :

- **Avenir d'Amboise Athlétisme**

Aide à l'organisation des relais de Léonard et du Cross Touraine 700,00 €  
Les 12 octobre et 17 novembre 2019

- **Terres de Loire**

Aide à l'organisation du concours d'attelage de Tradition du Val d'Amboise 500,00 €  
Le 8 septembre 2019

Imputation 6574/401

- **Accueil des Villes de France**

Aide à la formation au PSC1 le 02 janvier 2020 500,00 €

- **Avenir d'Amboise Gymnastique**

Aide à l'acquisition de matériels adaptés au sport santé 500,00 €

- **ACA Tennis**

Aide à l'acquisition de matériels adaptés au sport santé 600,00 €

Imputation 6574/5101.

La délibération a été présentée en Commission des Sports le 14 octobre 2019.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. BOUTARD : si c'est Val d'Amboise, c'est la Com Com qui doit payer ?

Mme ALEXANDRE : Ils se sont adressés à la Ville.

M. BOUTARD : On se demande de qui elle défend les intérêts au bout d'un moment.

M. GUYON : Je voudrais juste faire une remarque à destination de Brice RAVIER. L'aide à la formation au PSC1 le 2 janvier 2020, je les ai reçus ce matin et ils m'avaient demandé effectivement le mois de janvier dans un gymnase ou au dojo mais ils m'avaient demandé un samedi or le 2 janvier...

M. BOUTARD : N'est pas un samedi.

M. GUYON : Ce n'est pas un samedi.

M. RAVIER : Ils ne m'ont pas demandé de date.

M. GUYON : Ils ne t'ont pas demandé de date ?

M. RRAVIER : Non. Ils ont demandé une attribution mais les dates n'étaient pas encore connues.

M. GUYON : Moi quand je les ai reçus ce matin et qu'ils m'ont dit ça mais c'est un jeudi. C'est un peu raide le 2 janvier.

M. BOUTARD : Ça va faire couler les huitres ça c'est sûr.

M. RAVIER : Quand on l'a passé en commission sport la date n'était pas encore calée.

M. GUYON : Il n'est pas impossible qu'ils te demandent une modification.

M. RAVIER : Nous y avait pas la date

M. GUYON : Ça serait pas mal que tu rappelles la présidente quand même parce que la présidente connaît, elle a été autrefois présidente d'une autre association et elle organisait la même chose.

M. RAVIER : Je ne saurai te dire.

M. GUYON : On va voter quand même et s'il y a un changement de date.

M. BOUTARD : S'il y a un changement de date, pas d'argent.

M. GUYON : Ça ça m'étonne pas.

M. BOUTARD : Oui ça déteint au bout d'un moment.

M. GUYON : Des votes contre ? Des abstentions y en a pas non plus, merci.

POUR : UNANIMITÉ

## DÉLIBÉRATION

La Ville d'Amboise affirme sa volonté de faciliter l'accès de tous à la pratique sportive. Cette volonté s'appuie sur un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Dans le cadre de nombreuses actions initiées par des associations contribuant à la découverte de disciplines sportives et à l'animation de la Ville d'Amboise, il est proposé d'accorder une aide financière à :

- **Avenir d'Amboise Athlétisme**

Aide à l'organisation des relais de Léonard et du Cross Touraine  
Les 12 octobre et 17 novembre 2019

700,00 €

- **Terres de Loire**  
Aide à l'organisation du concours d'attelage de Tradition du Val d'Amboise Le 8 septembre 2019 500,00 €

Imputation 6574/401

- **Accueil des Villes de France**  
Aide à la formation au PSC1 le 02 janvier 2020 500,00 €

- **Avenir d'Amboise Gymnastique**  
Aide à l'acquisition de matériels adaptés au sport santé 500,00 €

- **ACA Tennis**  
Aide à l'acquisition de matériels adaptés au sport santé 600,00 €

Imputation 6574/5101.

La délibération a été présentée en Commission des Sports le 14 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ♦ Accepte ces propositions ?

### **DÉROGATION À L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2020**

M. GUYON : Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2020.

Mme SANTACANA : Chaque année on vous propose de voter cette délibération.

M. GUYON : Madame SANTACANA vous avez la parole.

Mme SANTACANA : Merci Monsieur le Maire. L'article L3132-26 du Code du Travail prévoit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut décider d'autoriser l'ouverture dominicale de ces commerces dans la limite de douze dimanches par année civile, après avis du Conseil Municipal.

La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de dimanches excède 5, l'avis de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre doit être requis préalablement à l'avis du Conseil Municipal.

Les organisations professionnelles et syndicales ont été consultées.

Les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail d'Amboise concerneraient les dimanches suivants :

- 12 janvier 2020 (soldes d'hiver),
- 12 avril 2020 (foire aux vins d'Amboise),
- 19 avril 2020 (foire exposition d'Amboise),
- 3 mai 2020 (pont du 1<sup>er</sup> mai),
- 10 mai 2020 (pont du 8 mai),
- 24 mai 2020 (week-end de l'Ascension),
- 31 mai 2020 (week-end de Pentecôte),
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 (fêtes de fin d'année).

Ces dates sont proposées en cohérence avec la position de la Commission Commerce de la CCI Touraine qui regroupe toutes les formes de distribution.

La délibération a été présentée à la commission municipale du développement économique, commercial, touristique et numérique le jeudi 29 août 2019.

Le Conseil Communautaire a rendu un avis favorable lors de la séance du jeudi 26 septembre 2019.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Je suis gré au rédacteur ou à la rédactrice de ne pas avoir écrit le Maire peut décider de supprimer le repos dominical. J'avais trouvé que c'était un peu raide. Je trouve que c'est quand même beaucoup plus soft. Je peux décider d'autoriser l'ouverture dominicale. Vous voyez toute la nuance. Là je crois que je vais le voter.

Il n'y a pas d'opposition ? pas d'abstention ? C'est adopté.

POUR : UNANIMITÉ

### DÉLIBÉRATION

L'article L3132-26 du Code du Travail prévoit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut décider d'autoriser l'ouverture dominicale de ces commerces dans la limite de douze dimanches par année civile, après avis du Conseil Municipal.

La liste des dimanches concernés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de dimanches excède 5, l'avis de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre doit être requis préalablement à l'avis du Conseil Municipal.

Les organisations professionnelles et syndicales ont été consultées.

Les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail d'Amboise concerneraient les dimanches suivants :

- 12 janvier 2020 (soldes d'hiver),
- 12 avril 2020 (foire aux vins d'Amboise),
- 19 avril 2020 (foire exposition d'Amboise),
- 3 mai 2020 (pont du 1<sup>er</sup> mai),
- 10 mai 2020 (pont du 8 mai),
- 24 mai 2020 (week-end de l'Ascension),
- 31 mai 2020 (week-end de Pentecôte),
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 (fêtes de fin d'année).

Ces dates sont proposées en cohérence avec la position de la Commission Commerce de la CCI Touraine qui regroupe toutes les formes de distribution.

La délibération a été présentée à la commission municipale du développement économique, commercial, touristique et numérique le jeudi 29 août 2019.

Le Conseil Communautaire a rendu un avis favorable lors de la séance du jeudi 26 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ♦ Accepte cette proposition.

## **INFORMATION SUR LES DÉCISIONS**

M. GUYON : Un certain nombre d'informations sur les décisions. Il y a des conventions, des mises à disposition, des contrats de prestation, des contrats de cession, des contrats de prêt, des contrats de commercialisation. Et puis des marchés signés. Et enfin une décision de gratuité d'hébergement au camping de l'Île d'Or pour les bénévoles des Revues Historiques.

### **Convention pour l'utilisation de chèques cadeaux**

- Lu et Approuvé - Amboise Culture, C'est la Faute à Voltaire, Le Centre Leclerc - Espace Culturel, Les Courants et Cie, Jazz en Touraine à Montlouis, Le Brass Band pour l'utilisation de chèques cadeaux.

### **Mise à disposition**

- Centre Charles Péguy : avenant à la convention de mise à disposition de locaux pour des créneaux supplémentaires salle Molière et salle Clément Marot.
- Association Touraine Entraide : mise à disposition d'une salle dans l'enceinte du bâtiment La Galerie de la Tour.
- Association Compagnie Rosa M : mise à disposition du Théâtre Beaumarchais.
- Lycée Professionnel Agricole d'Amboise : mise à disposition de parcelles lieudit « Les Breussolières » pour y faire pâturer des chevaux.
- Didier Bernard : mise à disposition du hall d'entrée de la mairie pour une exposition.
- AFFIC CRIA 37 : mise à disposition d'un local situé 48 Rue Grégoire de Tours à Amboise.
- VISIOCOM : mise à disposition d'un véhicule 9 places à la Ville d'Amboise pour une durée de 3 ans.
- Compagnie l'Arc Electrique : mise à disposition du Théâtre Beaumarchais du 09 au 13 septembre 2019 pour les répétitions du spectacle « Sermons Joyeux »
- Les Trompes d'Amboise : mise à disposition de l'église Saint-Denis le vendredi 15 novembre 2019.

### **Contrat de prestation**

- M. Patrick Scheyder pour une lecture musicale le jeudi 7 novembre 2019 pour un montant de 350€.
- Société Collectivision : pour les droits ponctuels de la projection du film « Léonard de Vinci : Le génie et son temps » pour un montant de 152,83€ TTC.
- Association Films Cité pour la projection du film « La conquête du partage » pour un montant de 170€ TTC.
- Association Zéro Déchet Touraine pour une intervention pédagogique et deux ateliers pour un montant de 120 €.
- Ligue pour la protection des oiseaux Touraine pour un atelier pour un montant de 235 €.

### **Contrat de cession**

- La Belle Orange : achat de la présentation d'un extrait du spectacle « D'ici là » pour un montant de 500 €.
- Centre dramatique national de Tours pour l'achat de 4 représentations de « L'Île des esclaves » pour un montant de 5 908 €.
- La Comédie de Saint-Etienne, centre dramatique national pour l'achat d'une représentation pour un montant de 927,13 €.
- Compagnie ReBonDIre pour l'achat de 2 représentations pour un montant de 1 240,10 €.
- Le Théâtre de l'Imprévu pour l'achat de 2 représentations pour un montant de 7 834,20 €.

### **Contrat de prêt**



- Claude Lemand pour le prêt de 9 toiles de l'artiste Abdallah Benanteur.
- Musée de l'institut du monde arabe pour le prêt de 14 toiles de l'artiste Abdallah Benanteur.
- Agglomération Montargoise : la Ville d'Amboise prête gracieusement au musée Girodet l'œuvre de P.A. Chauvin « Entrée de Charles VIII dans la ville d'Acquapendente » du 12 septembre 2019 au 15 février 2020.

### **Contrat de commercialisation**

- Société Festik : vente en ligne de billets de spectacles organisés par la Ville d'Amboise dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020.

### **Convention**

- Marion Wassermann : convention dans le cadre de l'exposition de l'artiste pour la période du 25 septembre au 08 octobre 2019.
- Eric Jonval : convention de transport aller/retour des œuvres de l'artiste et fourniture des supports de communication.
- Gérard Hirschel : convention à l'occasion de l'exposition collective Rencontres imaginaires du 7 au 22 septembre 2019 pour la fourniture de supports de communication par la Ville d'Amboise.
- Véronique Coulon : convention à l'occasion de l'exposition collective Rencontres imaginaires du 7 au 22 septembre 2019 pour la fourniture de supports de communication par la Ville d'Amboise.

### **Marchés**

#### Entretien du réseau d'assainissement communal

- Entreprise Suez RV Osis Ouest Agence pour un montant compris entre 15 000 € minimum et 50 000 € maximum par an, pour une durée totale de 4 ans.

#### Isolation thermique par l'extérieur de l'école maternelle Jules Ferry

- Avenant n°1 au lot n° 1 « Couverture » avec l'entreprise Joël Thibault pour un montant de 3074,44€.

#### Exploitation et entretien des installations de chauffage et eau chaude de **moyenne** puissance dans les bâtiments communaux (marché DALKIA)

- Sous-traitance avec l'entreprise CIMM GAZ
- Sous-traitance avec l'entreprise ADI AMS

#### Exploitation et entretien des installations de chauffage et eau chaude de **petite** puissance dans les bâtiments communaux (marché DALKIA)

- Sous-traitance avec l'entreprise CIMM GAZ
- Sous-traitance avec l'entreprise ADI AMS

#### Aménagement paysager du parking du plan d'eau de la Varenne sous Chandon

- Association OBJECTIF pour un montant de 10 549,20 €.

### **Gratuité**

- Gratuité de l'hébergement au camping de l'Île d'Or pour les bénévoles des « Revues Historiques 2019 » pour 4 nuits.

## QUESTIONS DIVERSES

M. GUYON : Et j'ai une question diverse de Monsieur GALLAND. Je vais d'abord vous lire la question de Monsieur GALLAND.

« Monsieur le Maire, le 30 novembre 2017, je vous ai interrogé sur le nombre de médecins généralistes à Amboise désormais au nombre de 8 contre 15 en 2006. Avez-vous des solutions pour inverser cette tendance ? Où en est le projet de maison médicale ? »

Alors quand j'ai reçu votre question Monsieur GALLAND, je me suis dit Monsieur GALLAND c'est un farceur ou alors il n'avait pas encore reçu... J'ai été pris d'un doute, je me suis dit il n'a pas dû recevoir l'ordre du jour du Conseil Municipal parce que dans la délibération que nous avons voté, alors il y a eu des abstentions mais vous l'avez voté vous, il est question de la maison médicale, du nombre de mètres carrés. Donc c'est vrai qu'au Conseil Municipal du 5 décembre 2017 on a échangé sur ce thème-là. A l'époque, il y avait 10 médecins généralistes à Amboise et 10 à Pocé. On est désormais passé de 10 à 8 pour ce qui concerne Amboise, Amboise ville seule même si on peut bien considérer le territoire dans son ensemble y compris Villeret. La tendance, elle n'est pas uniquement amboisienne. Elle est nationale. La population augmente, on vit de plus en plus vieux donc on se fait soigner de plus en plus longtemps parce que c'est rare qu'on n'ait pas de pépin de santé. Bon ça c'est tant mieux on ne va pas tuer nos vieux à la naissance, ça serait un peu triste tout de même et ça demande d'avantage de suivi de la part des médecins. Et puis on sait aussi que les médecins qui étaient installés tout seul dans leur cabinet, les vieux médecins, et bien ils ne sont pas remplacés. Il n'y a plus personne qui veut être seul à son cabinet, même s'il fait appel à un standard d'accueil pour travailler 14, 15, voire 16 heures par jour. Et puis être sollicité tous les jours de la semaine y compris les dimanches et les jours fériés. Les jeunes médecins veulent s'installer différemment et j'ai rencontré des médecins spécialistes. Brice RAVIER a rencontré, parce que je n'étais pas là ce jour-là, des cardiologues. Nous avons des demandes de gens qui sont intéressés et la proximité avec l'hôpital de cette maison médicale, parce qu'à vol d'oiseau on ne sera pas très loin, à 150 mètres et encore. En prenant les trottoirs on est à 200 mètres. Je pense que ça peut intéresser des spécialistes. Je sais que certains spécialistes souhaitent avoir deux cabinets. Notamment une ophtalmo m'a dit : « maintenant les ophtalmos qui s'installent veulent également avoir un cabinet pour l'orthoptiste qui travaillent avec eux ». Ça m'a été confirmé par une jeune ophtalmo qui fait des remplacements actuellement et qui me dit : « mais moi j'en connais qui veulent bien venir, va pas falloir trop tarder parce que...bon bah il s'en forme tous les ans quand même et puis il y a eu le numerus closus qui a été plus qu'assoupli ». Donc voilà si vous observez bien ce qui a été voté dans la délibération de tout à l'heure. 500 mètres carrés, il y a des médecins qui m'ont dit puisqu'on travaille de concert avec les médecins, et je voudrais remercier Madame DELÉTANG, notre DGS, qui m'accompagne à chaque fois que je reçois des médecins. C'est mieux quand on est deux à entendre et à prendre des notes quand même. On travaille avec la coordination de santé du territoire, avec 2 médecins généralistes. On a maintenant pris pas mal de renseignements auprès de spécialistes. Je crois que d'après ce que nous a dit un généraliste du centre-ville, vous faites 300 mètres aujourd'hui fin octobre, à la fin de l'année ça sera presque rempli. C'est peut-être un peu optimiste quand même mais il sort un certain nombre de médecins formés de la fac de médecine que le public ne peut pas entièrement absorbés donc il y aura forcément des médecins qui chercheront à s'installer et ce que me disent tous les médecins c'est que très souvent les médecins jeunes qui sortent de la fac, ils se connaissent et des fois ils vont s'installer ensemble, mais ils veulent avoir la possibilité de louer. Ils veulent louer quelques années, et puis, s'ils se plaisent, et bah ils restent et pourquoi pas ils achètent. Et l'intérêt d'avoir travaillé avec Office Santé qui est un organisme spécialisé dans le montage et la gestion des maisons médicales, c'est qu'ils font les deux, ils peuvent louer ils peuvent vendre et puis il y aura bien évidemment dans le même bâtiment un laboratoire, en réalité c'est une salle de prélèvement alors comme partout. Parce que ce qu'on appelle à Amboise laboratoire c'est des salles de prélèvements et les analyses se font à Tours. Donc ce sera juste à côté de la maison médicale. 500 M<sup>2</sup>, je trouve que si on veut accueillir des généralistes et des spécialistes c'est un peu juste. Je le dis clairement. Mais on peut leur faire confiance pour avoir un projet évolutif. D'autant qu'ils travaillent de concert. Alors c'est les groupes Lamotte et Qualytim et puis la société Office Santé pour la gestion de cette maison médicale. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

M. GALLAND : Et dans le délai ?

M. GUYON : Bah écoutez, vous avez vu que l'acte de vente pourrait être signé à mon avis à la fin de l'été ou au tout début de l'automne 2020. A partir de là, 4 mois 5 mois de permis de construire mais avant on peut leur faire confiance ils vont débroussailler, affiner le projet parce que nous on n'a pas complètement vu ce qu'ils allaient faire avec précision. Ils ont des contacts à prendre avec l'ABF. Il y en a déjà eu notamment concernant la hauteur des bâtiments qui se trouveraient en rive de la rue du Cardinal George d'Amboise pour ne pas qu'il y ait une transition trop brutale entre le bâtiment qui existe en haut à gauche et qui abrite entre autres une angiologue. C'est un bâtiment qui est quand même très haut et juste après on arrive sur un cabinet dentaire, des habitations et c'est quand même très bas. L'ABF à l'époque avait souhaité qu'il y ait une transition douce donc à voir. Voilà ce que je peux vous dire pour cela. Je vous remercie.

M. GALLAND : C'est moi.

M. LEVRET : Oui moi j'aurai voulu revenir sur les Revues Historiques et voulu remercier au nom des reconstitueurs les gens qui ont voté pour la délibération.

M. GUYON : Tu aurais dû demander la parole tout à l'heure quand on a voté la délib.

M. LEVRET : Voilà mais bon j'ai préféré la laisser passer ... donner quelques chiffres puisqu'en fait on avait un budget de 10 000 euros qui avait été mis en place dans le bilan prévisionnel. On a dépensé 7600 euros donc on a eu une économie. Il y a eu plus de 700 personnes qui sont venues dont une partie gracieusement. Il y avait 73 associations présentes. On remercie aussi les partenaires qui étaient le lycée viticole et les vigneron d'Amboise qui ont fourni une partie de l'apéritif, et à l'apéritif on a reçu 800 personnes et je pense que l'ensemble des personnes était ravi.

M. GUYON : Je vous souhaite une bonne soirée, la séance est levée.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. GUYON

Mme GAUDRON

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

M. CADÉ

M. BERDON

Mme SANTACANA

M. DURAN

M. DESHAYES

M. LEVRET

Mme LAUNAY

M. LEVEAU

Mme CHAMINADOUR

Mme GLEVER

M. PEGEOT

M. MICHEL

Mme VENHARD

M. VERNE

M. DEGENNE

M. DESHAYES

M. BOUTARD

Mme GUERLAIS

M. GALLAND

Mme MOUSSET

M. LEGENDRE

Mme BATAILLON

M. BOUCHEKIOUA